

**CQP NIVOCULTEUR RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE D'UNE INSTALLATION DE NEIGE DE CULTURE - RNCP
REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION
CPNEFP BRANCHE DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES**

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
			Partie théorique, épreuve écrite	Partie pratique sous forme de mise en situation professionnelle
Bloc n°1 : Le contrôle de l'installation				
<p>A1. Le contrôle complet, précis et régulier d'une installation de neige de culture sur le domaine skiable</p> <p>Le nivoculteur responsable d'une installation de neige de culture effectue un contrôle précis, complet et régulier sur le terrain des différents aménagements et organes d'une installation de production de neige comme les enneigeurs, les équipements de piste, l'usine à neige, la station de relevage, les retenues d'altitude, sondes et instruments de commande et de mesure. Il est le garant du bon fonctionnement de l'installation pour la production, dès le mois de novembre, de la neige de culture. Selon la nature des dysfonctionnements constatés il est en mesure d'effectuer les réparations ou l'entretien ou bien de mobiliser des ressources internes ou externes à l'entreprise .</p>	<p>C1.1 - Contrôler les captages d'eau et retenue d'altitude pour vérifier leur bon fonctionnement ou d'éventuelles anomalies en se déplaçant en toute sécurité à pied ou en véhicules motorisés sur le domaine skiable</p>			<p>Le candidat, mis en situation sur son installation, décrit avec précision la façon dont est mené ce contrôle dans le cadre de son activité professionnelle. Indicateurs observables : Le candidat explique le fonctionnement et les contrôles nécessaires (débits de fuite retenue d'altitude), les points de vigilance de ces contrôles (notamment prise en glace), son explication est précise et exhaustive. Le candidat interrogé par les membres de jury identifie les risques auxquels est exposé un nivoculteur lors de ses déplacements (travail isolé, déplacements à pied, à ski ou en engin motorisé, état de surface du manteau neigeux...). Son explication est précise, il démontre une véritable conscience des enjeux de sécurité au travail.</p>
	<p>C1.2 - En se déplaçant sur le domaine après verrouillage de la supervision, contrôler un enneigeur type « perche » ou « ventilateur » pour constater d'éventuelles anomalies, le regard et ses différents éléments ainsi que les autres équipements et instruments de mesure sur pistes</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation de neige de culture</p> <p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fautive : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p> <p>Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés par la branche pour cette mission, sans lien personnel ou hiérarchique avec le candidat. Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnepf.</p>	<p>20 à 50 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité en question (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>	<p>Le candidat mis en situation sur le terrain décrit avec précision et exhaustivité les contrôles réguliers menés sur l'enneigeur et le regard dans le respect des procédures en vigueur Indicateurs observables : Il n'oublie pas de contrôler la présence et à la bonne mise en place des différents dispositifs de protection des enneigeurs Interrogé, il connaît et décrit les procédures de sécurisation du périmètre d'intervention (filet par exemple) Dans le regard, en toute sécurité, il décrit les différents équipements présents, il identifie les valeurs (pression des fluides, tension) et les risques avec exhaustivité (pression d'eau, pression d'air, électricité, travail en hauteur, flexible gelé), Le candidat décrit l'architecture des réseaux eau et en air et présente de manière précise le fonctionnement des appareillages de mesure (sondes, capteurs ...) ainsi que les équipements installés sur tuyauteries (flexibles, sectionnements, brises charge, vidanges, clapets)</p>
	<p>C1.3 - Contrôler de manière complète les équipements (plan ou schéma de l'installation) présents dans la salle de supervision pour vérifier leur bon état de fonctionnement et ce dans le respect des procédures en vigueur</p>			<p>Le candidat mis en situation dans la salle de supervision démontre sa capacité à utiliser avec une parfaite maîtrise le logiciel de supervision de son installation Éléments observables Il décrit de manière précise, exhaustive et argumentée l'ensemble des fonctionnalités du logiciel de supervision Le candidat démontre sa capacité à effectuer un contrôle rapide mais précis et exhaustif des équipements avec une parfaite connaissance de la technologie de l'installation.</p>
	<p>C1.4 - Contrôler de manière complète les installations présentes dans la salle des machines pour vérifier leur bon fonctionnement ou d'éventuelles anomalies et ce dans le respect des procédures en vigueur</p>			<p>Le candidat est mis en situation, dans la salle des machines devant le jury, de décrire avec précision et exhaustivité les équipements présents et les modalités du contrôle de chacun. Indicateurs observables : Il décrit avec précision l'installation électrique (équipements, fonctions correspondantes, puissance, tension) Il décrit de manière exhaustive les caractéristiques techniques des équipements (pompe à eau, compresseur, instruments de mesure), le départ d'eau, départ d'air, le fonctionnement de la distribution des fluides en général Il effectue les points de contrôles sur compresseurs et pompes</p>

	<p>C1.5 -Intervenir en cas de dysfonctionnement ou panne que ce soit sur le domaine skiable, dans la salle de supervision ou dans la salle des machines , en assurant la petite réparation / entretien nécessaire quand cela est possible au regard de la fiche de poste ou en signalant le défaut à sa hiérarchie pour une mobilisation des services de maintenance de l'entreprise ou d'un prestataire extérieur</p>			<p>Le candidat est mis en situation de décrire les cas de dysfonctionnement les plus récurrents sur une installation de neige de culture et la marche à suivre dans le respect des protocoles en vigueur. Indicateurs observables : Il démontre une parfaite maîtrise et conscience des enjeux d'un plan de maintenance et en fonction du protocole de son entreprise explique avec précision la façon dont ce dernier est appliqué. Le candidat explique avec précision les problèmes envisageables les plus récurrents sur une installation de neige de culture et la conduite à tenir en fonction : prise en charge de l'entretien /réparations courantes ou mobilisation de ressources extérieures le cas échéant Le candidat est mis en situation de livrer les observations relevées sur le domaine skiable auprès de sa hiérarchie</p>
--	--	--	--	---

Bloc n°2 : L'évaluation des besoins pour la planification de la production

<p>A2. L'évaluation qualitative et quantitative des besoins pour la planification de la production en neige en rapport avec la configuration technique de l'installation et les différents paramètres de son environnement (prévisions météorologiques, ressources...)</p> <p>Avant d'engager la production de la neige sur un domaine, à partir du mois de novembre et pour partie de la saison d'hiver, le nivoculteur responsable de son installation doit évaluer les besoins qualitatifs et quantitatifs du domaine skiable en considérant non seulement la configuration technique de son installation mais aussi l'ensemble des paramètres liés à son environnement.</p>	<p>C2.1 - Consulter les prévisions météorologiques en utilisant les outils mobilisables (bulletin nivo- météorologie...) pour déterminer, en fonction, les volumes et qualités de la neige à produire</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation de neige de culture</p>		<p>Le candidat est mis en situation : lui est présenté le bulletin nivo-météorologique du jour qu'il comprend et qu'il retranscrit avec précision Indicateurs observables : Le candidat démontre sa capacité à comprendre le bulletin et les prévisions contenues, son analyse devant les membres de jury est précise et argumentée Le candidat démontre une véritable capacité à faire le lien entre le bulletin nivo-météorologique du jour et les possibilités de production envisageables</p>
	<p>C2.2 -Evaluer les capacités de son installation en fonction de sa configuration, sa technologie, son dimensionnement pour adapter les enjeux et objectifs de production à la puissance et aux performances de cette dernière</p>	<p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)</p>	<p>20 à 50 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité en question (l'ensemble des questions de l'épreuve écrite pour toutes les activités est de 100)</p>	<p>Le candidat mis en situation décrit le dimensionnement et la configuration de son installation, sa description est précise, alimentée et complète Indicateurs observables : Il précise le débit instantané de l'installation par départ d'eau et par départ d'air Il connaît parfaitement les types de prélèvement d'eau possible mais aussi le nombre d'enneigeurs «perche » ou « ventilateur » sur le domaine Il précise les caractéristiques techniques des modèles installés sur site : pression d'eau (fourchette), pression d'air, débit, température de démarrage Il précise la puissance électrique disponible par départ (en kW)</p>
	<p>C2.3 -Définir pour chaque zone du domaine skiable des objectifs de production prioritaires précis et adaptés sur la saison dans le respect de la configuration technique de l'installation mais aussi en lien avec les autres services de l'entreprise (services des pistes, damage...)</p>	<p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés par la branche pour cette mission, sans lien personnel ou hiérarchique avec le candidat.</p>	<p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>	<p>Le candidat mis en situation est capable de décrire avec précision et de manière argumentée les objectifs de volume de production pour et pendant la saison sur les différentes zones du domaine skiable et ce en alimentant le plan de production interne Indicateurs observables : Le candidat est capable d'évaluer de manière exhaustive le pourcentage des pistes du domaine à enneiger, le volume total de neige à produire, le temps de production nécessaire pour atteindre ces objectifs en condition de températures marginales et en condition de températures froides Il sait définir des stratégies de production échelonnées sur la saison (en début et au cours de la saison) et en fonction des zones (zones prioritaires, production utile) Le candidat est capable de démontrer à la fois la cohérence de ces objectifs avec la stratégie de l'entreprise mais aussi sa compréhension de la nécessaire transversalité avec les autres services.</p>
	<p>C2.4 -Evaluer les aspects économiques et environnementaux des objectifs de production pour respecter et concilier la fois les enjeux environnementaux, réglementaires et les exigences économiques de l'entreprise</p>	<p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnepf.</p>		<p>Le candidat interrogé par le jury énumère et quantifie les charges et les coûts générés par la production de la neige de culture dans une logique d'optimisation de l'efficience de sa production. Indicateurs observables : Il sait quantifier l'impact sur les ressources (en eau, énergie électrique) de la production de sa neige de culture Il fait preuve d'une prise en compte et d'une conscience des aspects économiques et environnementaux Il démontre dans sa description une maîtrise de la réglementation et des procédures relatives à la gestion de la ressource en eau</p>

Bloc n°3 : La production

	<p>C3.1 -Mettre en route l'installation pour produire la neige de culture sur le domaine skiable en respectant les procédures en vigueur</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation de neige de culture</p> <p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession.</p>		<p>Le candidat mis en situation explique avec précision la procédure de mise en route de son installation Indicateurs observables : Le candidat est capable de démarrer son installation Le candidat décrit avec précision les procédures en vigueur</p>
--	--	--	--	--

<p>A3. La production de la neige sur le domaine skiable depuis la mise en route de l'installation jusqu'au rapport d'activité</p> <p>Le nivoculteur responsable de son installation est capable de mettre en route l'installation et la production de la neige de culture sur son domaine skiable, de suivre cette production en temps réel depuis la supervision ou sur le terrain, et d'arrêter l'installation en temps voulu.</p>	<p>C3.2 -Piloter le bon fonctionnement de la production dans le respect des vérifications, des procédures et des horaires et ce en utilisant les outils de planification en vigueur</p>	<p>Encadré par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.</p> <p>Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>20 à 50 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité en question (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100)</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat décrit avec précision le mode opératoire de l'outil de supervision de la production de la neige de culture</p> <p>Indicateurs observables :</p> <p>Le candidat utilise efficacement les fonctionnalités du logiciel et explique les limites de son utilisation</p> <p>Le candidat pilote l'installation à partir de l'écran : paramètres de production, qualité de neige, gestion des ressources</p> <p>Le candidat est capable d'apprécier sur le terrain la qualité de la neige produite et de l'état de surface du manteau</p>
	<p>C3.3 -Arrêter l'installation pour mettre fin à la production de neige de culture sur le domaine skiable, dans le respect des procédures en vigueur et avant d'établir le rapport d'activité</p>	<p>Epreuve pratique</p> <p>Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés par la branche pour cette mission, sans lien personnel ou hiérarchique avec le candidat.</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une</p>		

Les situations de handicap seront prises en compte dans le référentiel de compétences, et des aménagements permis au regard des cas spécifiques afin de rapprocher la personne concernée d'une mise en situation réelle en entreprise. Le Responsable du «Pôle Formation et Certificat» est identifié «Réfèrent handicap» pour la certification : informé par la personne en situation de handicap ou son employeur, il sollicitera une expertise pour des aménagements selon la situation particulière de l'intéressé (MDPH, chargés de mission handicap du Medef...) et ce en lien avec la CPNEFP.